



ARLD
association romande
des logopédistes diplômés

Profil professionnel

Sommaire:

Préambule	page 2
Définition	page 2
Champs d'activité et prestations	page 3
Interdisciplinarité	page 5
Formation	page 5

Préambule

Ce document « profil professionnel » a été élaboré dans le but de présenter la logopédie/orthophonie¹ et de servir de référence pour la défense de la profession dans son contexte politique et financier.

Document cadre de l'ARLD (Association Romande des Logopédistes Diplômés), ce profil professionnel est commun aux cantons romands et complète l'ensemble des textes² qui régissent les conditions fondamentales du travail de chaque membre.

Définition

Les logopédistes sont des thérapeutes spécialisés dans l'étude, la prévention, l'évaluation et le traitement des pathologies du langage (oral et écrit), de la voix, des fonctions oro-faciales et de la communication.

Le langage résulte de la mise en oeuvre de fonctions cérébrales, sensorielles et motrices complexes.

En tant qu'outil de communication, d'expression personnelle, d'intégration socio-culturelle et d'accès aux connaissances, le langage place la logopédie au carrefour des sciences suivantes : linguistique, psychologie, pédagogie, médecine et sociologie.

Le rôle du logopédiste est par conséquent de procéder à la synthèse des données recueillies, de replacer les symptômes observés dans la dynamique générale de la personne consultante, puis de mobiliser et développer ses ressources communicatives et langagières.

En possession d'un diplôme reconnu, le logopédiste est habilité à exercer ces diverses fonctions au sens de mesures pédo-thérapeutiques et/ou médico-thérapeutiques, conformément aux principes en vigueur.

Le logopédiste est tenu au secret professionnel.

¹ Logopédie et orthophonie sont deux termes qui en Suisse désignent la même profession (ci-après : logopédie)

² Statuts, code de déontologie, principes de base de l'exercice de la profession, cahiers des charges, la logopédie en Suisse romande (documents consultables auprès du secrétariat de l'ARLD)

Champs d'activité et prestations

Population

Les logopédistes interviennent auprès de personnes qui, du fait de leurs troubles du langage et de la communication, présentent des problèmes d'insertion et d'adaptation dans leur milieu familial, scolaire, professionnel ou social.

La population au bénéfice de prestations logopédiques concerne donc tous les âges :

- **petite enfance**
- **enfants en âge de scolarité**
- **adolescents**
- **adultes**
- **personnes âgées**

Pathologies

Les pathologies identifiées par l'examen :

- concernent le langage, la communication, la voix et les fonctions oro-faciales (par exemple une absence ou un retard d'émergence du langage, un bégaiement, une dysphonie, une dyslexie, une dysorthographe, des troubles de la déglutition, des troubles langagiers suite à une lésion cérébrale, des troubles du langage dans les maladies neuro-dégénératives)
- peuvent être acquises ou de nature développementale
- renvoient à une nomenclature logopédique spécifique.

Prestations

Les prestations fournies, leur durée et leur intensité sont définies par les logopédistes en accord avec les personnes concernées et en fonction des facteurs suivants :

- Demande de l'utilisateur et/ou des personnes de référence
- Diagnostic logopédique, hypothèses étiologiques et pronostic
- Caractéristiques de l'environnement (social, professionnel, pédagogique, ...).

Elles sont ajustées au cours de la prise en charge en fonction de l'évolution de celle-ci.

Elles s'inscrivent en complémentarité des autres mesures d'aide.

Inventaire des prestations :

<i>Interventions directes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans langagiers (examen des performances linguistiques et communicationnelles des usagers) • Diagnostics (identification des troubles, de leur degré de gravité et de leur influence sur le développement personnel, cognitif et l'intégration sociale) • Traitements (prise en charge individuelle et / ou en groupe) • Orientation vers d'autres spécialistes • Contrôles d'évolution
<i>Interventions indirectes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Guidance (conseils au réseau socio-familial) • Prévention (informations et interventions) • Réseaux interdisciplinaires • Information (au public et aux professionnels)
<i>Elargissement des compétences</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et enseignement (stagiaires, étudiants, ...) • Recherche scientifique (rédaction d'articles, études de cas cliniques, ...) • Supervisions
<i>Mesure de la qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'efficacité • Statistiques

Interdisciplinarité

Les logopédistes collaborent régulièrement et de façon spécifique à chaque situation avec les professionnels des secteurs suivants :

- Médical (pédiatre, pédopsychiatre, neurologues, ORL, ...)
- Thérapeutique (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, physiothérapeute,...)
- Pédagogique (enseignant, enseignant de soutien scolaire, enseignant spécialisé,...)
- Educatif (éducateur, éducateur précoce spécialisé,...)
- Social (assistant social, travailleur socio-éducatif,...)

Cette coordination interdisciplinaire assure la complémentarité et l'efficacité des interventions.

Structures

Les logopédistes exercent dans les structures publiques ou privées suivantes:

- Cabinets indépendants
- Institutions et écoles spécialisées
- Services scolaires
- Services d'orthophonie
- Services médico-psychologiques
- Etablissements de soins (hôpitaux, cliniques, EMS, ..)

Formation

Formation initiale

Les études d'orthophonie – logopédie comprennent un cursus universitaire qui combine :

- une formation théorique interdisciplinaire (pathologie du langage, psychologie, linguistique, médecine, sociologie, sciences de l'éducation)
- une formation clinique sous forme de stages.

Elles aboutissent à l'obtention d'un diplôme universitaire reconnu par la CDIP (Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique) en accord avec les principes édictés par le CPLOL (Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de l'UE).

Formation post-graduée

Pour l'obtention d'un doctorat, la formation initiale peut être poursuivie par des études post-graduées.

Formation continue

Dans le but de maintenir la qualité de son travail, le logopédiste parfait ses connaissances et ses compétences par une formation continue théorique et pratique (séminaires, cours, congrès, lectures, supervisions, intervisions...).

Ce document a été accepté par le Comité Romand l'ARLD le 4.11.2006



ARLD
association romande
des logopédistes diplômés

Secrétariat central
case postale 23
1033 Cheseaux
Téléphone: 021 732 17 31
Fax 021 732 17 32
E-mail: secretariat@arld.ch

www.arld.ch